

**LE GARDE DES SCEAUX  
MINISTRE DE LA JUSTICE**

Paris, le **28 JUIN 2016**

V/Réf. : 107797/11766/FB  
N/Réf. : 201510047714

*du* Madame la Contrôleure générale,

Par correspondance du 1<sup>er</sup> septembre 2015, vous avez fait parvenir à Madame Christiane Taubira, alors ministre de la justice, le rapport relatif à la visite de contrôle du centre de détention de Villenauxe-la-Grande, qui s'est déroulée du 20 au 24 janvier 2014. J'ai pris connaissance de ce rapport avec le plus grand intérêt et demandé que la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vous apporte des réponses précises.

Je note que vous relevez plusieurs éléments positifs dans le fonctionnement du centre de détention, comme la mise en place de la médiation citoyenne, le respect de la confidentialité des documents personnels, la mise en place d'un service emploi-formation et un enseignement et des activités sportives dynamiques.

Vous appelez cependant mon attention sur plusieurs difficultés. Je prends acte de l'ensemble de vos recommandations concernant les conditions de détention et de l'encadrement des personnes détenues.

En réponse, il m'apparaît utile de vous faire part des observations suivantes.

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
BP 10301  
75921 PARIS Cedex 19

## **I. S'agissant de l'entretien des locaux.**

Vous notez que de nombreux équipements collectifs sont en mauvais état, que des douches, buanderies et plaques électriques ont été détériorées par des infiltrations d'eau, une ventilation insuffisante et une mauvaise utilisation par la population pénale.

Une rénovation des buanderies et une remise en état de la ventilation sont nécessaires. Ces travaux ont été estimés à 41 094 euros. Ils seront programmés dès que l'établissement disposera du financement nécessaire. La réfection des blocs de douches a été réalisée entre 2007 et 2008, étant précisé que SODEXO a indiqué ne pas avoir détecté d'infiltrations entre les blocs de douches et les cellules.

La sécurisation des cours de promenade A et C (anciennement J) est à l'ordre du jour de la prochaine réunion mensuelle avec le gestionnaire délégué. Une opération est programmée en 2016, en vue d'assurer la couverture de ces locaux par la vidéo-surveillance, de détruire les murets en béton et de réaliser une réfection des sanitaires. La réception de ces améliorations est prévue pour le quatrième trimestre 2016. S'agissant de la propreté des locaux, la situation relative aux jets de détritrus s'améliore par la pose de caillebotis, en cours.

## **II. S'agissant de la vie en détention**

Vous estimez que la gestion déléguée est défaillante pour la gestion de la location des télévisions. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2016, l'établissement est couvert par un marché national dédié à la prestation télévision, cette dernière étant exclue du périmètre des nouveaux marchés de gestion déléguée. S'agissant de la problématique de facturation de plusieurs personnes détenues dans une même cellule, consigne est donnée de diviser le prix par le nombre de codétenus. Dans le cas d'un changement de cellule en cours de mois, il est précisé aux personnes détenues que tout mois commencé est dû. Si les personnes détenues sont propriétaires de leur propre téléviseur, elles ne doivent s'acquitter que du tarif comprenant le bouquet de chaînes payantes, soit 7,73 euros si elles souhaitent s'abonner. Enfin, les personnes détenues qui ne souhaitent pas bénéficier de chaînes payantes ne doivent s'acquitter que de la location du téléviseur, dans le cas où elles ne seraient pas propriétaires, soit 6,42 euros. Les personnes dépourvues de ressources bénéficient quant à elles de la prise en charge de la location de la télévision.

À ce jour, l'aide apportée aux familles pour se rendre à l'établissement est identique à celle constatée par les contrôleurs : une navette depuis la gare de Provins est proposée chaque samedi par une association. Vous avez aussi appelé mon attention sur la préservation de l'intimité lors des parloirs. Depuis votre visite, la salle des parloirs a été rénovée. Les box disposent désormais de portes et d'un revêtement de sol améliorant grandement l'acoustique des lieux. Si la construction des unités de vie familiale a été repoussée pour des raisons financières, une réflexion sera menée concernant la reprise de cette opération. Par ailleurs, les rideaux sont systématiquement tirés pour assurer l'intimité du local de fouille.

Concernant l'accès au droit, l'information relative au Défenseur des droits est diffusée par voie d'affichage. Un délégué intervient régulièrement dans l'établissement et échange avec le chef d'établissement après ses entretiens. Il n'y a pour l'instant pas d'écrivain public extérieur à l'établissement, ce qui explique l'absence d'information sur ce sujet. Le point d'accès au droit existe mais la personne chargée de ce dernier n'est pas intervenue en 2015. Par ailleurs, la

médiation citoyenne permettant une alternative à la comparution devant la commission de discipline, qui avait été interrompue, a été remise en place en octobre 2015.

### **III. S'agissant de l'encadrement et de l'accompagnement des personnes détenues**

L'établissement est confronté à un important taux de renouvellement des personnels, tous corps confondus. Afin de pallier cette difficulté, la directrice de l'administration pénitentiaire a demandé au directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon, par note du 20 novembre 2015, de procéder à un travail de mise à plat et à une diminution, temporaire, de la population pénale. Ainsi, l'objectif est d'assurer la mise en place d'une nouvelle organisation de service, de travailler sur une refonte des régimes de détention et de pouvoir affecter les personnels nécessaires pour retrouver un bon fonctionnement à moyen terme de l'établissement. Cette période d'étiage, qui s'étend du début de l'année 2016 à septembre 2016, sera ainsi mise à profit pour donner une nouvelle dynamique à l'établissement.

Au 23 mai 2016, le centre de détention de Villenauxe-la-Grande comptabilise 128 surveillants pour une référence à 138, soit un taux de couverture de 92,75 %. Dans le cadre de la commission administrative paritaire (CAP) de mobilité des surveillants de novembre 2015, huit postes ont été proposés, dont quatre créations. L'effectif de référence des surveillants passera ainsi à 142 à compter de la prise de fonction des agents, en juillet 2016. Compte tenu des mouvements liés à la CAP de novembre et de l'arrivée de dix-huit stagiaires de la 189<sup>ème</sup> promotion, l'effectif prévisionnel des surveillants dans l'établissement au 23 novembre 2016 est de 135,8 ETP, soit un taux de couverture de 93,63 %. Dans le cadre de la prochaine CAP des surveillants, organisée en juin prochain, cinq postes sont publiés pour cet établissement.

Par ailleurs, toujours au 23 mai 2016, l'établissement comptabilise douze gradés pour une référence à seize, soit un taux de couverture de 75 %. Lors de la CAP du 31 mars 2016, deux postes ont été publiés. Quatre départs et une arrivée ont été actés à cette occasion. Les agents prendront leurs fonctions le 17 octobre 2016. Dans le cadre de cette CAP, cinq postes sont donc restés vacants et seront proposés aux lauréats de l'examen professionnel et du tableau d'avancement. Au regard de ces éléments, l'effectif prévisionnel des gradés dans l'établissement au 23 novembre 2016 est de quatorze ETP, soit un taux de couverture de 87,5 %.

L'établissement comptabilise six officiers pour un effectif de référence à six, soit un taux de couverture conforme à la référence. Dans le cadre de la CAP des officiers de mars 2016, aucun poste n'a été publié. Néanmoins, un départ a été acté lors de la CAP. Le poste resté vacant a été proposé par le biais de la liste d'aptitude. Au 23 novembre 2016, l'effectif des officiers sera identique à l'effectif actuel.

Afin d'améliorer le traitement des requêtes, le bureau de gestion de la détention centralisé, qui avait été fermé en raison du manque de personnel, a été remis en service le 6 octobre 2015. En ce qui concerne les doubles parloirs, l'ensemble des responsables de bâtiments d'hébergement se concertent chaque vendredi après-midi au sujet de leurs attributions.

Par ailleurs, un ergonome de la direction de l'administration pénitentiaire s'est rendu à l'établissement le 27 mai 2015 pour analyser les conditions matérielles de travail des personnels dans les postes protégés. Son rapport sera rendu cet été, des groupes de travail évalueront prochainement les scénarii qui y sont proposés. En fonctions des besoins qui seront

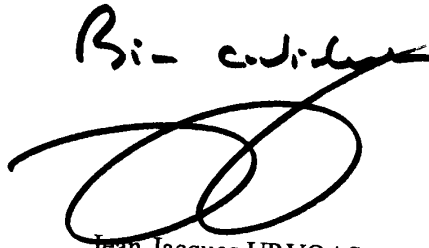
retenus et des coûts objectifs prévisionnels, une programmation des aménagements pourra être envisagée, à compter de cette année.

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) a été renforcé. Ce dernier compte actuellement une directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, chef d'antenne, six conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation titulaires, quatre pré-affectés et un vacataire (dont le contrat se termine le 31 décembre 2016), auxquels s'ajoute un adjoint administratif. Une assistante de service social est en cours de recrutement, le poste est budgétairement prévu, seul un contretemps dans la procédure de recrutement a différé la prise de poste. De plus, une coordinatrice culturelle a été recrutée en novembre 2015 ; elle exercera dans le ressort des SPIP de l'Aube et de la Haute-Marne. Cet apport conséquent de personnels facilitera la prise en charge des personnes détenues en allégeant la charge de travail de chaque conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation. La dynamique du service devrait s'en trouver relancée et des améliorations sont attendues, tant quantitativement que qualitativement, dans la prise en charge des personnes placées sous main de justice. Cette amélioration de la prise en charge devrait également faciliter la préparation à la sortie des personnes détenues et se traduire par une augmentation du nombre de mesures d'aménagement de peine accordées par les magistrats.

La localisation de l'établissement constitue un obstacle à la venue de partenaires. Toutefois, toutes les associations départementales de prévention des addictions interviennent à l'établissement (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie, associations de lutte contre les toxicomanies) ainsi que la mission locale et Pôle emploi. Le gestionnaire délégué dispose par ailleurs d'un secteur formation et d'un chargé des relations entreprises. De plus, une plasticienne intervient trois heures tous les mardis pour préparer à l'option arts plastiques les candidats au brevet des collèges et au BTS technique et deux heures par semaine dans le cadre des interventions culturelles initiées par le SPIP.

Par ailleurs, un partenariat avec Interbibly (Agence de coopération entre les bibliothèques, les services d'archives et les centres de documentation de Champagne-Ardenne) et le centre national du livre est actuellement en cours de mise en place, en vue de renouveler le fonds des ouvrages. Dans ce cadre, la bibliothèque du centre de détention a reçu pour l'année 2015 une dotation d'environ 8 000 euros d'ouvrages grâce à des subventions du SPIP et du Centre national du livre, via Interbibly. Enfin, un partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles concerne un projet d'ateliers théâtre et lecture. Une représentation théâtrale sera proposée avant la fin de l'année. Après ces premières actions, un projet à plus long terme sera bientôt proposé.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'expression de ma parfaite considération

  
Jean-Jacques URVOAS